



COMMUNE DE BANEINS

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Baneins

Par arrêté n°A015_2025, du 13/05/2025 le Maire de Baneins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Daniel ROBIN en qualité de commissaire enquêteur et M. Gérard BLANCHET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Baneins du **lundi 2 juin 2025 au vendredi 4 juillet 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-baneins>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- 1ère permanence : Lundi 2 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- 2ème permanence : Vendredi 13 juin 2025 de 14h00 à 18h00
- 3ème permanence : Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 18h00
- 4ème permanence : Jeudi 26 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- 5ème permanence : Vendredi 4 juillet 2025 de 14h00 à 18h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Baneins ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-baneins@mail.registre-numerique.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Baneins et peut être consulté sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-baneins>

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
25162096



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Nom de l'organisme : COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Correspondant : Monsieur le Maire
Adresse : 23, place de l'Hôtel de ville – 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Téléphone : 04.74.55.04.33

OBJET DU MARCHÉ
Requalification de l'avenue Jean JAURES

MODE DE PASSATION
Procédure Adaptée – Annonce parue le 14 février 2025 dans la Voix de l'Ain

NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE
Lot 1 : Voirie – Réseaux divers – EIFAGE centre EST – montant des travaux 886.258,00 € HT

Lot 2 : Revêtements qualitatifs – PARC et SPORTS/SOTRAPP – montant des travaux 128.054,98 € HT

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ
14 avril 2025

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS
12 mai 2025

25162035

La Voix de l'Ain

Partout en France...

nous nous occupons de toutes vos annonces légales !

annonces.legales@voixdelain.fr

04 74 23 80 70



Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Pays de Seyssel et à la création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Tour de Mons, est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 04/02/25 en indiquant que celui-ci ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale. La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 11/02/25. L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : <https://www.usse-et-rhone.fr/6207-plui-du-pays-de-seyssel.htm>

L'enquête publique se déroulera du **lundi 12 mai 2025 à 8h30 au vendredi 13 juin 2025 à 12h**, soit une durée de 33 jours.

M. Bruno PERRIER a été nommé commissaire enquêteur suppléant et M. André PENET commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ces observations, le **lundi 12 mai 2025 de 8h30 à 12h**, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy (74270), le **lundi 26 mai 2025**, en Mairie de Corbonod (01420) de 9h à 12h puis en Mairie de Seyssel (74910) de 14h à 17h, le **vendredi 13 juin de 8h30 à 12h**, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6116>, sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, sur support papier au siège de l'enquête et dans les mairies concernées : Angelfort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usiens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialisee.fr/6116>, sur les registres d'enquête déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, par mail : enquete-publique-6116@registre-dematerialisee.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6116> et donc visibles par tous. Toutes les observations seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel avant approbation. A l'issue de l'enquête publique, le PDA relatif à la Tour de Mons pourra être créé par arrêté du Préfet de Région, autorité compétente pour approuver celui-ci.

25159628

Constitution de société



Me Joseph LAURENT Notaire
96 Rue Voltaire 01220 DIVONNE-LES-BAINS

Aux termes d'un acte reçu par Me Manon THOMASSET, notaire à DIVONNE-LES-BAINS, 96 rue Voltaire, le 25/04/2025 Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DE NOMINATION :

CHARAPH

FORME : Société Civile Immobilière
OBJET : - l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la SOCIETE ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de l'objet social ; - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La SOCIETE peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, notamment pour garantir un prêt que contracterait personnellement un associé destiné à être versé à titre d'apport en capital ou pour le financement de l'acquisition de parts sociales ou pour garantir un prêt d'un locataire occupant un immeuble appartenant à la SOCIETE de manière à assurer à la société le paiement des loyers par ce ou ces locataires. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la SOCIETE.

CAPITAL SOCIAL : 200.200,00 € divisé en 2002 parts de 100,00 € chacune, numérotées de 1 à 2002.

SIÈGE SOCIAL : 364 avenue des Tilleuls 01170 GEX

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS

SIÈGE SOCIAL : GEX (01170), 364, avenue des Tilleuls.

RCS : BOURG-EN-BRESSE

ASSOCIÉS TENUS INDEFINIMENT DES DETTES SOCIALES : Mme Annie France Jacqueline Roberte PEL, demeurant à GEX (01170), 364, avenue des Tilleuls, épouse de Mr Benoit Marie Robert DABADIE ; Mr Charles Marie Albert DABADIE, demeurant à GEX (01170), 364, avenue des Tilleuls ; Mr Raphaël Marie François DABADIE, demeurant en ROYAUME-UNI à LONDRES, Flat 305 9c Clerkenwell Road.

APPORTS EN NUMERAIRE :

Mr Charles DABADIE et Mr Raphaël DABADIE font chacun un apport à la société en numéraire d'une somme de 100,00€

APPORTS EN NATURE :

Madame Annie PEL fait apport en pleine propriété d'un immeuble commercial situé sur la commune de VAULX EN VELIN (69120), 10, rue des Droits de l'Homme, cadastré section BL, numéro 353, d'une contenance de 0ha18a84ca, évalué à la somme de 200 000,00 €.

GERANCE : Mme Annie PEL épouse DABADIE demeurant à GEX (01170), 364 avenue des Tilleuls.

CESSION DE PARTS SOCIALES : libres entre associés, conjoints, partenaires passés, ascendants ou descendants des associés ; Agrément à la majorité des parts sociales dans les autres cas.

25162073

Annonces légales dans le 01

contactez nous au

06 43 47 55 77

Un service proposé par La Voix de l'Ain



SOCIETE D'AVOCATS
Successeur du Cabinet
BILLET AVOCAT CONSEIL
Maître Sabine VENANCIO
2, rue petit Malbrande
74100 ANNEMASSE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 6 mai 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DE NOMINATION :

HOTEL ET GITE DU CHATEAU

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : 81, rue du Château – 01420 CORBONOD

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'exploitation d'un hôtel, l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes, bar, restaurant et plus généralement l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée.
- L'organisation, l'accueil et l'hébergement de séminaires, réunions ou toutes autres manifestations, d'événements, se rattachant à l'objet social.
- La fourniture de produits de bouche se rapportant à l'objet social afin d'assurer les subsistances lors des nuitées, des réunions ou des réceptions publiques ou privées organisées au sein de la propriété.
- Toutes prestations de services divers nécessaires au déroulement des séjours des hôtes. Le négoce de toutes marchandises se rapportant à ces activités.
- La création, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous nouveaux établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières qui pourraient à quelque titre que ce soit, se rapporter de façon directe ou indirecte ou à tout autre similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 10.000 euros, en numéraire, libéré en totalité

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom

Transmission des actions : La cession d'actions à quelque personne que ce soit y compris à un associé est soumise au droit de préemption et à l'agrément préalable des associés résultant d'une décision extraordinaire des associés

Président : Monsieur Fabrice MOREL – demeurant 430, route de Moisy – 01420 CORBONOD

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE où les statuts seront déposés.

Pour avis, Le Président

25161907



Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DE NOMINATION :

DF3H INVEST

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : 84 Chemin des Champs - 01510 ST MARTIN DE BAVEL

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20 000 euros

Objet : La prise de participation directe ou indirecte dans toute société civile, commerciale ou dans tout groupement de toute nature par souscription au capital ou acquisition de titres ; Toutes prestations de services auprès des filiales et participations, notamment l'assistance dans le domaine de la politique commerciale, sociale, financière, administrative, juridique et comptable ; L'acquisition, la création, la concession, la gestion et l'administration de tous droits de propriété industrielle ; L'animation de toutes sociétés filiales.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Nicolas GONDARD, demeurant 84 Chemin des Champs - 01510 ST MARTIN DE BAVEL

La Société sera immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE

25162089

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MARBOZ en date du 07/05/2025, il a été constitué une Société par Action Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DE NOMINATION :

SENDRA EVENTS

Siège social : 970 Route de Maltraît MARBOZ (Ain)

Objet : L'activité de location de lieux de réception et gîtes, - L'activité de traiteur sur place ou à emporter, - L'organisation d'événements artistiques et musicaux et la vente de boissons régie par la licence de 3e catégorie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2 000 euros

Présidence : Monsieur Fabien SENDRA, né le 19 novembre 1984 à Rillieux-la-Pape (Rhône), demeurant 970 Route de Maltraît 01851 MARBOZ de nationalité Française.

Directeur Général : Mme Carine SOARES épouse SENDRA, née le 30 août 1978 à LE PUY (Haute Loire), demeurant 970 Route de Maltraît 01851 MARBOZ de nationalité Française.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bourg-en-Bresse,

Pour avis, Le président

25162146

Confiez-nous vos annonces légales

La Voix de l'Ain

CONSEILS
DEVIS
ATTESTATION

04 74 23 80 70